

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2012

L'an deux mil douze et le Vendredi 06 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire,

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur André PITOU.
- Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Daniel PITICCO été nommé secrétaire de séance.

QUESTIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil que soient rajoutés divers points à l'Ordre du Jour :

- Courrier du 05 juillet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Avenant au contrat avec l'AICPYS.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du 08 juin 2012. Madame GEEVERDING rappelle que Monsieur Jacques IELSCH était absent à la réunion et qu'elle avait sa procuration. Cette modification sera apportée au compte rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier du 03 juillet 2012 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie réclamant la somme de 4 982€ correspondant à des moins-perçus à régulariser de redevance de pollution domestique pour la période de 2003 à 2007. Il est proposé, sous condition de réponse sous 15 jours, le versement de cette somme en quatre échéances annuelles.

Le conseil municipal, surpris et mécontent que l'Agence de l'Eau ne soit pas plus à jour dans ses décomptes annuels, ne souhaite pas effectuer le paiement de cette somme, tant qu'une régularisation des comptes de 2007 à 2012 n'aura pas été réalisée par cette dernière. En effet, il pourrait y avoir des trop-perçus qui viendraient en déduction de la somme demandée entraînant un impact moindre sur le budget eau et assainissement.

AVENANT AU CONTRAT AVEC L'AICPYS

Suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} Juillet 2012 le conseil accepte l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel proposé par l'AICPYS (Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines).

MISE EN DEMEURE DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Pour faire suite à certains déménagements et décès d'abonnés, le Conseil municipal accepte la mise en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 2 613.83€ de produits communaux de l'exercice 2006 et de 342.28€ de vented'eau aux abonnés des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010.

Madame MARQUETOUX précise que grâce au suivi régulier des recouvrements de cantine, eau et produits communaux, très peu de factures restent à ce jour à recouvrer.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil accepte la délibération modificative budgétaire concernant :

- l'achat des logiciels cimetière et gestion électronique documentaire, décidé en conseil le 13 avril 2012, pour modifier l'article d'imputation, du compte 2183 « matériel informatique » au compte 205 « logiciels » ;
- l'achat de la nouvelle version du logiciel de facturation cantine et eau d'un montant de 1 483.04€ TTC inscrits en section de fonctionnement au BP 2012. Une partie de cette dépense liée au coût de transfert, soit 717.60€ TTC peut être imputée en section d'investissement. L'autre partie d'un montant de 765.44€ TTC lié au coût de formation reste en fonctionnement.

DEVIS PROGRAMME 2012 MODERNISATION DE VOIRIE ET REFECTION DE TROTTOIRS

Le Maire informe le conseil que cinq entreprises ont été consultées dans le cadre du programme 2012 de goudronnage et de réfection de trottoirs. Seules les entreprises COLAS et SCREG ont répondu.

Le conseil retient l'entreprise COLAS, la moins disante, et accepte l'ensemble des devis suivants :

- Programme goudronnage 2012 : les rues Jubert et de la Tour pour un montant de 12 757.21€ TTC
- Réfection de trottoirs :
 - Lotissement tranche 1 (automne 2012) : Rue St Jacques, angle Ecce Homo, rues du Moulin Neuf et du Fond de Rousse) pour un montant de 27 900.72€ TTC ;
 - Lotissement tranche 2 (début 2013) : Rue St Jacques, St Edme et du Tambour d'Argent) pour un montant de 46 275.08€ TTC ;
 - Avenue Charles de Gaulle et rue de la Tour pour un montant de 10 062.19€ TTC.

Le financement sera assuré en partie par emprunt.

MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DE DESINFECTION A LA STATION DE POMPAGE

La réglementation a rendu obligatoire l'adjonction de chlore dans l'eau potable, afin de garantir sa qualité bactériologique. Le conseil vient donc d'accepter le devis de la société CIVB pour l'équipement de la station de pompage en appareil de désinfection à l'eau de chlore gazeux d'un montant de 12 902.45€ TTC.

PRIX REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Pour répondre à la demande du conseil municipal, le détail du prix de revient des repas pris à la cantine scolaire a été établit pour l'année scolaire 2010/2011. L'ensemble des dépenses s'élève à 60 100€ pour un montant de recettes de 43300€. La différence (16 800 €) a été prise en charge par le budget des communes appartenant au Regroupement Pédagogique Intercommunal (COMPIGNY, PAILLY, PLESSIS SAINT JEAN et SERGINES) au prorata du nombre d'élèves inscrit. Ainsi pour un coût de 5.44€ par repas, les parents ont financé 4.05€ et les communes 1.39€.

Suite à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire et à l'augmentation des charges (ménage, frais d'assurances, chauffage, abonnement téléphonique supplémentaire, etc), le montant total des dépenses est estimé à 72 100€. Le coût de revient d'un repas passerait de 5.44€ à 6.50€. Le conseil décide d'appliquer l'indice des prix à la consommation fourni par l'INSEE, soit +2.4% en 2011. Le prix du repas pour les élèves passe de 4.13€ à 4.23€ et pour les enseignants de 5.96 à 6.10€.

Pour un enfant mangeant tous les jours à la cantine cela représente une augmentation de 0.10€ par repas soit 14.40€ par an. Il va de soi que la charge supportée par les communes sera plus élevée elle représentera 2,27€ par repas pris, soit un total estimé de plus de 20 000 €.

DEMANDE DE LOGEMENTS 3 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Maire fait part au conseil de plusieurs demandes de logements pour le bâtiment situé au 3 rue de l'hôtel de ville. Un logement étant actuellement vacant, et après avoir pris des

renseignements complémentaires auprès des prétendants, le conseil décide d'attribuer le logement à Mademoiselle Axelle GUENVER.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au conseil de diverses informations :

Monsieur Jean-Robert TOP, dans le cadre d'une formation au sein de l'établissement du COS en Seine et Marne, effectue actuellement un stage à la commune jusqu'au 17 juillet 2012.

Faisant suite à un jugement pour dégradation de bien public, l'abribus a été repeint fin juin par un mineur de Sergines.

- Afin de faire face aux incivilités permanentes constatées à l'espace propreté situé au lieudit « la Marnière », le conseil décide de déplacer ce point d'apport volontaire au niveau de l'avenue Charles de Gaulle au vu de tous.

La séance est levée à 23:30 heures.

Le Maire,

A handwritten signature consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

Jean-Claude LEROY.